

DEUX MODES DE PAIEMENT VOUS SONT PROPOSES POUR PAYER VOS FACTURES EN TOUTE TRANQUILLITE

PAYEZ VOTRE FACTURE PAR INTERNET (TIPI)

Votre collectivité vous offre la possibilité de régler votre facture depuis le site www.tipi.budget.gouv.fr

Ce service est accessible 7j/7 et 24h/24.

Il vous propose un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide.



Munissez-vous de votre facture, il faudra entrer l'identifiant collectivité, Puis valider.

Paiement par internet

Adresse de paiement en ligne : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 002967

Référence : 2017-83-00- [REDACTED]

IDENTIFIANT COLLECTIVITE

Veillez renseigner l'identifiant collectivité :

Identifiant collectivité :

Puis entrer la référence qui commence toujours par l'année de facturation

Puis valider.

REFERENCE DETTE

Veillez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 002967

Référence : - - -

ADHEREZ AU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

L'adhésion au prélèvement vous offre une tranquillité d'esprit (vous n'avez plus de courrier à envoyer) et l'assurance de payer dans les délais.

Vos factures vous sont toujours adressées et vous connaissez à l'avance la date de prélèvement et le montant exact du prélèvement car cela est indiqué en bas de votre facture. (Encadré ci-dessous)

Avis de prélèvement automatique			
La somme à payer sera prélevée sur le compte désigné			
Montant du prélèvement :	23,85 €	Date de prélèvement :	14/08/2017
Nom de la banque	ICS	RIB / RUM - IBAN - BIC	
CRCAM FRANCHE COMTE	FR75ZZZ669512	RUM : F00016.M00032 - IBAN : FR76	- BIC : AGRIFRPP825
CRCAM FRANCHE COMTE	FR75ZZZ669512	RUM : F00016.M00032 - IBAN : FR76	- BIC : AGRIFRPP825

Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, vous transmettez simplement un nouveau mandat et le RIB à votre collectivité.

Pour adhérer au prélèvement automatique dès votre prochaine facture, il suffit de compléter le **formulaire au dos**, le dater et le signer et le retourner à la collectivité **accompagné d'un RIB**.

Si vous adhérez déjà au prélèvement automatique :
Pas besoin de remplir à nouveau le mandat (sauf en cas de changement de RIB)